

nale des associations d'usagers en psychiatrie), dénonçaient, devant le Parlement européen à Strasbourg, « un projet de loi inacceptable et inapplicable », qui « remet les chaînes qui avaient été ôtées aux aliénés ».

De son côté, la FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs) se dit « désolée » des conditions hâtives dans lesquelles ce projet est adopté et « inquiète » face à l'ampleur de la mobilisation. Elle pointe des failles techniques du projet de loi. Par exemple, le texte ne permet pas d'imposer des soins à un patient arrivé aux urgences d'un hôpital non habilité à délivrer des soins psychiatriques sans consentement. Si le projet de loi prévoit son transfert dans les 48 heures dans un établissement spécialisé, il laisse un vide juridique concernant le régime d'hospitalisation de ces premières 48 heures, au cours desquelles le malade – en dépit de son état psychique qui peut requérir des soins de manière impérative – « pourrait quitter le service d'urgences sans que personne ne puisse légalement s'y opposer ».

■

N. C.

LOGEMENT - HÉBERGEMENT

Le secteur des FJT lance un cri d'alarme sur le logement des jeunes

« Les jeunes sont victimes d'indifférence et d'injustice à travers la politique du logement », s'insurgent les organisations syndicales des salariés – CFDT, CFE-CGC, Snepat-FO et CGT-FJT – et celles des employeurs – Snefos et Syneas (1) – de la branche des organismes gestionnaires de foyers et services pour jeunes travailleurs. Pour la première fois, elles s'allient pour réclamer une réforme des conditions de financement de ces structures. « Alors même que nous avons de plus en plus de besoins, nous n'arrivons plus à atteindre l'équilibre économique », pointe Jean-Louis Joliot, président du Snefos. Grâce aux foyers de jeunes travailleurs (FJT), chaque année, des jeunes, souvent les plus démunis de ressources et de relations sociales, peuvent accéder à un logement transitoire, étape essentielle à leur recherche d'emploi, à leur formation professionnelle ou à leur entrée dans la vie active. Or, déplore Ghislaine Le Divechen, secrétaire

nationale de la CGT-FJT : « Les subventions des postes d'animateurs ont été divisées par deux, celles des caisses d'allocations familiales pour l'accompagnement des jeunes ne cessent de baisser et les financements pour la réhabilitation des logements diminuent également. En résumé, les jeunes travailleurs sont sacrifiés. » Les foyers de jeunes travailleurs s'opposent cependant à ce que l'augmentation des redevances vienne compenser la baisse de subventions. Actuellement, les loyers mensuels sont compris entre 320 € et 450 €, hors APL, pour des studios d'au moins 11 m². Les organismes rappellent que les FJT accueillent des jeunes dont la situation ne fait qu'empirer, non seulement parce que l'entrée sur le marché du travail est de plus en plus difficile et parcellaire mais aussi parce qu'il leur est devenu plus compliqué de trouver un logement pérenne. « Le problème pour ce public est qu'il y a très peu de logements HLM qui lui soient dédiés (on compte seulement 1 % de petits logements) et que, dans le privé, il ne trouve pas non plus à se loger en raison du prix des loyers mais aussi d'une méfiance croissante des bailleurs vis-à-vis des jeunes », pointe Ghislaine Le Divechen. « Ceux-ci se retrouvent quasiment coincés en foyer. » Alors qu'auparavant, les FJT accueillait des travailleurs âgés de 18-25 ans (avec une tolérance jusqu'à 30 ans) pour six-sept mois, le temps de les accompagner vers un logement pérenne, les durées de séjour s'allongent et la demande croît. « Il y a embouteillage ! Rien qu'en Ile-de-France, la file d'attente est de 100 000 personnes », s'alarme Jean-Louis Joliot. Il y a 30 ans, on comptait 700 foyers de jeunes travailleurs en France ; ils ne sont plus que 350 aujourd'hui – le nombre de places n'a, quant à lui, baissé que de 60 000 à 50 000 en raison des réhabilitations et agrandissements.

Au final, les partenaires sociaux demandent aux pouvoirs publics de faire de la lutte contre le mal-logement des jeunes une priorité.

■

ELÉONORE VARINI

(1) Respectivement le Syndicat national employeur des foyers, résidences sociales et services pour jeunes et le Syndicat d'employeurs associatifs de l'action sociale et santé.

EN BREF

DES MOYENS POUR L'INSERTION DES JEUNES. C'est le mot d'ordre des organisations syndicales représentant les salariés des missions locales (Synami-CFDT, CFE-CGC, CGT Missions locales et PAIO, CFTC Protection sociale et emploi, FNAS-FO), qui appellent à une nouvelle mobilisation nationale le 23 juin. Parmi les principales revendications qui seront portées lors de ce pique-nique « festif » au pied de la tour Eiffel : le maintien des quelque 1000 postes de conseillers menacés par la suppression des crédits du « plan de relance » (51 millions d'euros en 2010) et le retrait de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs,

qui, selon les syndicats, entraîne une « course au chiffre », au détriment de la qualité de l'accompagnement. L'Union nationale des missions locales avait demandé un moratoire sur ce texte... ■

PIERRE TARTAKOWSKY a été élu à la présidence de la Ligue des droits de l'Homme à l'issue du 86^e congrès national de l'organisation, qui s'est tenu à Reims du 11 au 13 juin. Jusqu'ici vice-président de la LDH, Pierre Tartakowsky est membre fondateur de l'association altermondialiste Attac et journaliste de la presse d'information sociale. Il remplace Jean-Pierre Dubois, président depuis 2005. ■

NATHALIE GAMIOCHIPI est la nouvelle secrétaire générale de la Fédération de la santé et de l'action sociale CGT. Cette infirmière de secteur psychiatrique a assuré plusieurs mandats locaux dans l'Ariège avant de rejoindre la commission exécutive fédérale en 2005 et le bureau fédéral en 2008. A 44 ans, elle succède à Nadine Prigent, qui occupait ce poste depuis 2000 et reste membre du bureau confédéral de la CGT. ■

NOMINATION. Frédéric Fournet est le nouveau directeur départemental adjoint de la cohésion sociale de l'Isère. ■

Retrouvez l'actualité sociale au quotidien entre deux parutions hebdomadaires sur www.ash.tm.fr